Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 29 (1944)

Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ST-GALL, Septembre 1944. No 9. 29me Année.

Le Messager Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction : Tél. 2.73.81
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Impression : Tél. 2.83.90
A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne

Le développement des Caisses Raiffeisen suisses en 1943 exposé par la statistique

1943 fut de nouveau pour les Caisses Raiffeisen suisses une année d'importants progrès. Ceux-ci sont exprimés principalement par l'augmentation du nombre des Caisses et des membres, par la progression des dépôts d'épargne, des bilans et du roulement. Ainsi se poursuit le développement continu enregistré durant les 40 années d'existence du mouvement raiffeiseniste suisse.

Le tableau ci-après illustre la marche ascensionnelle du mouvement, par périodes décennales, de 1904 à 1943 :

Périodes décennales	Fondations de Caisses	Augmentation des membres	Augmentation des épargnants	Augmentation du bilan en millions de francs :	Augmentation des réserves
1904-1913	166	11.507	29.549	27.4	0.4
1914-1923	166	16.171	47.481	108.9	2.6
1924-1933	259	25.915	85.216	204.3	7.1
1934-1943	162	18.751	109.747	259.2	11.6
Total fin 1943	753	72.344	271.993	599.8	21.7

Le nombre des fondations a été particulièrement important durant les années de crises 1924-1933 ; l'accroissement du nombre des sociétaires a été également plus fort à cette époque que durant les trois autres périodes. Par contre, c'est durant les dix dernières années que la somme des bilans et des réserves accuse la plus forte augmentation ; la progression du nombre des épargnants est également constante.

L'introduction du mouvement raiffeiseniste dans les différents cantons est i-après :

Année :	Canton :
1899	Thurgovie
1900	Soleure
1900	Saint-Gall
1901	Bâle-Campagne
1902	Schwytz
1903	Argovie
1903	Lucerne
1903	Fribourg
1906	Vaud
1906	Appenzell Rh. ext.
1906	Valais
1907	Uri
1909	Nidwald
1909	Zurich
1910	Schaffhouse
1910	Berne
1910	Grisons
1923	Tessin
1924	Genève
1929	Appenzell Rh. Int.
1929	Glaris
1930	Neuchâtel
1931	Obwald
1937	Zoug

Le demi-canton de Bâle-Ville qui, à côté de la ville proprement dite, englobe deux communes rurales, est seul à ne posséder encore aucune Caisse Raiffeisen.

L'effectif des Caisses affiliées.

Depuis la fondation de Bichelsee, 18 Caisses ont en moyenne vu le jour chaque année. Les 22 fondations intervenues en 1943 se répartissent sur 10 cantons différents : 14 Caisses sont en Suisse alémanique, 6 en Suisse romande, et 2 en Suisse romanche. Le canton d'Argovie vient en tête avec 4 fondations, suivi par Vaud, Berne (Oberland) et Grisons avec chacun 3 Caisses. Lucerne, Neuchâtel et St-Gall ont vu leur effectif grossir de 2, Fribourg, Valais et Zoug d'une unité. Le Valais figure en tête avec 111 Caisses. Il est suivi par Berne qui réunit (dans l'Oberland et le Jura) 89 Caisses. Puis viennent Argovie avec 82, St-Gall avec 73, Soleure avec 64, Fribourg avec 62 et Vaud avec 54 Caisses.

L'effectif des membres.

A fin décembre 1943, les Caisses Raiffeisen suisses groupaient 72.344 coopérateurs, ce qui représente une majoration de 3011 unités par rapport à l'exercice précédent. Tous les cantons participent à cette augmentation. Les Caisses fondées durant l'année ont amené 766 membres, soit 21 en moyenne par Caisse, et les anciennes 2336. La moyenne par Caisse est de 96 sociétaires. 283 Caisses dépassent ce chiffre. Les 73 Caisses st-galloises, qui groupent 11.730 coopérateurs (161 en moyenne), présentent l'effectif le plus important ; la Caisse de Mels vient en tête avec 605 membres. Le Valais compte 9928 raiffeisenistes et se classe ainsi deuxième au tableau.

Les 478 Caisses en Suisse alémanique groupent 52.468 sociétaires, soit 110 par Caisse ; les 262 Caisses en Suisse romande groupent 18.862 sociétaires, soit 72 par Caisse ; les 12 Caisses en Suisse romanche groupent 917 sociétaires, soit 76 par Caisse ; la seule Caisse de la Suisse italienne compte 97 membres.

Les membres des comités et les caissiers vouent toujours à l'importante question du recrutement des sociétaires une attention soutenue ; ils veillent particulièrement à y intéresser la jeunesse. Une assemblée générale bien préparée et dignement tenue constitue toujours dans ce domaine une excellente propagande.

Le chiffre d'affaires (roulement) en 1943.

Les Caisses Raiffeisen suisses ont traité l'an dernier au total pour 1 milliard 219 millions de francs d'affaires. La progression par rapport à l'exercice précédent est de 189,5 millions. Ce roulement a exigé de la part des Caissiers 1.053.881 écritures au journal de caisse (1.015.913 en 1941 et 987.817 en 1942) dont 200.659 pour la Suisse romande et 853.222 pour les autres Caisses. En 41 années d'existence, les Cais-

ses Raiffeisen ont traité pour 15 milliards 306 millions de francs d'affaires. Le roulement annuel moyen par Caisse a été, pour 1943, de Fr. 1.616.000.—. en 1400 postes. 214 Caisses sont au dessus de cette moyenne.

La somme du bilan.

[illegible] au bilan de l'ensemble des Caisses a progressé en 1943 de 540,4 millions à 599,8 millions de francs. Exprimée en pour cent, l'augmentation est de 11 %, comme en 1942 ; exprimée en chiffre, elle est de 59,3 millions, soit la plus forte qui ait été enregistrée jusqu'ici. Elle égale la somme des bilans des 18 premiers exercices d'activité. L'apport des Caisses saint-galloises au bilan global est de Fr. 147,5 millions et leur participation à l'augmentation de 1943 de Fr. 10,9 millions, soit plus du sixième. Les Caisses argoviennes viennent ensuite avec un apport de Fr. 74 millions, puis les Caisses thurgoviennes avec Fr. 70 millions. Dans le canton de Soleure, l'augmentation de Fr. 5 millions a porté la somme des bilans à Fr. 62 millions. Tout particulièrement remarquables sont les résultats obtenus par les Caisses valaisannes où les dépôts confiés ont progressé de 6 millions pour arriver à 44 millions de francs. Le Valais passe ainsi au classement général avant Fribourg (42 millions) et Vaud (34 millions).

Les Caisses constituées durant l'année et qui figurent pour la première fois dans la statistique totalisent Fr. 816.000 de bilan. 25 Caisses seulement ont un bilan inférieur à celui de l'année précédente ; le recul, qui porte sur un montant global de Fr. 410.000 résulte presque exclusivement de remboursement de crédits de la Caisse centrale.

Le bilan moyen par Caisse est de Fr. 796.000. 240 Caisses sont au dessus de cette moyenne.

La configuration des bilans.

Le tableau ci-dessous exprime l'évolution des différents postes du bilan au cours de l'exercice 1943 :

	Total fin 1943 en 1000 fr.	en %	Total fin 1942 en 1000 fr.	Fluctuations en 1943 (+ augm. — dim.) en 1000 fr.
ACTIF				
Encaisse	5,713	1,0	5,136	+ 577
Avoirs à vue à l'Union	54,351	9,1	51,754	+ 2,597
Avoirs à terme à l'Union	83,728	14,0	59,718	+ 24,010
Crédits en compte courant	37,291	6,2	38,661	— 1,370
Prêts à terme gagés	25,951	4,3	26,684	— 733
Avances aux communes et corporations de droit public	36,301	6,0	29,616	+ 6,685
Prêts hypothécaires	341,201	56,9	314 724	+ 26,477
Titres et fonds publics	7,442	1,2	6,530	+ 912
Immeubles (bâtiments des Caisses)	901	0,1	819	+ 82
Autres immeubles	454	0,1	515	— 61
Autres actifs	6,501	1,1	6,329	+ 172
	599,834	100,0	540,486	61,512
				— 2,164
				+ 59,348
PASSIF				
Emprunts à la Caisse centrale	3,136	0,5	3,920	— 784
Comptes courants créanciers	74,503	12,4	64,767	+ 9,736
Caisse d'épargne	344,664	57,6	296,627	+ 48,037
Comptes de dépôts et obligations	145,413	24,2	145,159	+ 254
Divers passifs	3,293	0,5	3,209	+ 84
Total des dépôts du public	571,009	95,2	513,682	
Fonds propres	28,825	4,8	26,804	+ 2,021
	599,834	100,0	540,486	+ 60,132
				— 784
				+ 59,348

LES PASSIFS DES CAISSES RAIFFEISEN

(La provenance des fonds)

Nos populations rurales ont aujourd'hui la faculté de placer avantageusement leur épargne à la Caisse locale, à des conditions les plus favorables de taux et de sécurité. Au début les dépôts n'arrivaient que parcimonieusement. Aujourd'hui, les Caisses jouissent de la confiance du public, confiance qu'elles ont conquise par leur gérance sérieuse et par le fait qu'elles n'ont jamais encore occasionné de perte. Aussi les dépôts affluent-ils maintenant sans cesse, augmentant d'année en année. Cette évolution est favorisée également par la situation économique et par le fait que les restrictions aux transactions immobilières laissent des capitaux momentanément sans emploi qui se déversent tout naturellement à la Caisse Raiffeisen du village

Caisse d'épargne.

		1943 en 1000 fr.
Avoirs des déposants au début de l'année		296.627
Nouveaux versements	95.537	
Intérêts crédités	8.191	101.728
		398.355
Retraits		53.691
Avoir des déposants à la fin de l'exercice		344.664

L'accroissement des avoirs en comptes d'épargne est de 48 millions contre 35,4 millions en 1942. Les retraits effectués en 1943 ne sont que légèrement supérieurs à ceux intervenus durant l'exercice précédent. L'augmentation annuelle est donc constituée en grande partie par de nouveaux dépôts. Les différents impôts fédéraux à la source sont déjà déduits du montant de Fr. 8,1 millions qui représente ainsi les intérêts nets crédités. L'intérêt moyen bonifié aux épargnants a été de 2,59 %. L'augmentation qui a atteint 16 % en ce qui concerne le capital n'est par contre que de 7 % en ce qui concerne le nombre des épargnants (augmentation 18.779 pour atteindre 271.993). L'avoir moyen par livret est ainsi supérieur à celui de 1942 ; il a passé de Fr. 1171 à Fr. 1267. 7 Caisses locales ont une Caisse d'épargne dépassant 3 millions de francs, 10 dépassent 2 millions et 70 excèdent un million. La moyenne par Caisse est de 374 livrets ; 246 Caisses en ont davantage, 47 même plus de 1000 ; en tête figure Mels avec 2880 livrets.

(A suivre.)

En regardant vivre nos Caisses Raiffeisen

Il n'est jamais trop tard pour tirer de la lecture des comptes débiteurs et de celle des comptes créanciers quelques leçons d'actualité.

Qu'on ne cherche d'ailleurs pas dans ces lignes, à proprement parler, un compte rendu. Ce sera plutôt une suite d'impressions de matière forcément personnelle. Celui qui écrit est un témoin et un ancien caissier qui a beaucoup aimé

nos institutions et n'a point cessé de les aimer. C'est du dehors qu'actuellement il les voit.

Mais parfois une vue du dehors, si elle est une vue d'ami, peut recéler quelque bienfait.

D'autant plus que, dans l'occurrence, les quelques leçons que nous voudrions dégager dépassent le cadre d'une seule Caisse. Elles ont, croyons-nous, pour l'action sur le plan social, une précieuse valeur.

Un premier fait apparaît de la lecture des extraits des comptes débiteurs : c'est l'absence souvent presque totale des ouvriers et des petits locataires. On en est à se demander si ces braves travailleurs, actuellement assez bien rétribués, ne préfèrent pas vivre au jour le jour et ne se refuser aucune jouissance, aucun plaisir, à la satisfaction d'être chez-eux avec maison et terre ? Est-ce que nos administrations remplissent bien leur fonction en ne recherchant pas le moyen d'atteindre pratiquement ce qui est le but de toujours de nos Caisses Raiffeisen, réaliser le grand rêve dont elles doivent vivre, rêve d'instaurer, rêve de restaurer, en groupant toutes les classes sociales de la commune, un ordre social pleinement chrétien, un ordre social réconcilié ?

Les Raiffeisen, les Traber, les Rochat et tant d'autres qui furent les créateurs ou les animateurs de nos institutions portaient tous au cœur la blessure dont saignait le cœur d'un Albert de Mun depuis le jour où, jeune officier, chargé de réprimer la Commune, il avait brusquement connu l'horreur de se sentir l'adversaire... l'adversaire de ceux qu'il aimait et dont il réalisait soudain combien ils étaient des victimes d'un état de fait tenant pour une grande part aux multiples déficiences de la société dans laquelle ils vivaient. Et l'amer, c'est que le fondateur de notre association se sentait solidairement responsable de cet état de fait... D'où le désir passionné, non pas de tout bouleverser, mais de venir efficacement en aide aux humbles, de leur apporter Dieu tout d'abord, et puis avec Dieu tout le reste des redressements nécessaires !

Nos mutualités de crédit, au fur et à mesure qu'elles se développent, au fur et à mesure qu'elles étendent joyeusement, largement leurs conquêtes dans le monde des classes moyennes et rurales doivent devenir plus que jamais *obsédées* par le *désir foncier* de briser ce mur implacable que nos fondateurs avaient senti se dresser entre les petits et eux-mêmes... Ce mur que l'on n'abattra pas ou que l'on n'abattra qu'à demi, tant que les éléments les plus populaires — et notamment le monde ouvrier — manquent au sein de nos mutualités, ou ne s'y trouvent que dans une proportion bien faible ! Et pourtant il s'agit pour nos sociétés de crédit mutuel d'avoir avec elles ceux qu'elles doivent aimer d'un amour de préférence, ceux vers lesquels leur action s'incline au premier chef ; car nos associations, désireuses du bien de tous, doivent l'être spécialement, du bien des plus humbles de tous, des plus lourdement écrasés par l'armature du monde moderne. En amenant ainsi à nos associations non seulement les bourgeois mais encore ceux qui n'ont que leurs bras et pour capital que leur bonne conduite, nous aurons résolu une bonne fois pour toutes la question sociale de nos milieux ruraux.

V. R.

L'Union au service des Caisses affiliées *

Un président de Caisse visite la Centrale

L'interview du Chef de l'*Office fiduciaire et de revision* de l'Union, que j'ai relatée dans mon dernier article, m'a permis de me rendre compte de l'organisation générale et de la vaste activité que déploie cet important département de la Centrale de l'Union. L'occasion m'est encore donnée de m'entretenir à bâtons rompus avec plusieurs reviseurs. J'en profite pour compléter ma documentation.

D'emblée, je tiens à exprimer le plaisir tout particulier que m'a procuré cet entretien. Ce qui m'a agréablement frappé, c'est la conception élevée que nos reviseurs se font de leurs fonctions, l'enthousiasme et le dévouement qu'ils mettent tous à accomplir leur tâche. A leur contact, on réalise qu'ils font de leur métier un véritable apostolat et que toute leur activité est guidée par l'unique et sincère souci de la bonne marche et de la prospérité constantes des Caisses affiliées et du mouvement raiffeiseniste tout entier. La tâche qui leur incombe est dure, délicate, fort ingrate souvent et exige d'eux de nombreux sacrifices de tous ordres. Mais, par définition, le reviseur est un philosophe... Et s'il prenait un jour à l'un d'eux la fantaisie d'écrire ses mémoires je suis persuadé qu'il aurait beaucoup à dire d'intéressant sur les choses et sur les hommes...

Je résiste au désir de relater ici quelques savoureuses anecdotes et aventures de voyage que l'on me conte avec bonne humeur. Nos reviseurs sont optimistes et prennent tout du bon côté. Mais je sens que le métier qui fait d'eux de véritables pélerins leur permet de connaître à fond notre pays avec ses particularités, nos gens du terroir aux mentalités différentes, avec toutes leurs qualités, avec leurs petites faiblesses aussi, et que leurs pérégrinations dans nos villages, des montagnes valaisannes aux joux du Jura contribuent à susciter en eux l'admiration, l'amour des travailleurs de la terre et de nos artisans campagnards et le désir sincère de les aider dans leurs efforts pour améliorer leurs conditions de travail et d'existence.

— J'ai appris par votre chef, M. le directeur Heuberger, de quelle nature est la mission qui vous incombe. J'aimerai encore, Messieurs les reviseurs, recueillir de votre propre bouche quelques impressions sur les expériences que vous faites dans vos relations directes, pour ainsi dire quotidiennes, avec les dirigeants de nos Caisses locales.

— D'une manière générale nous pouvons constater que bien qu'ils soient pour la plupart des agriculteurs, des artisans, etc., soit donc des profanes en matière de technique bancaire pure, les caissiers remplissent avec beaucoup de zèle et une remarquable compétence, dans le cadre de l'organisation éprouvée que nous avons le privilège de posséder, la tâche toujours plus lourde et compliquée que représente aujourd'hui la gérance d'un institut de crédit si modeste soit-il. De leur côté les organes dirigeants ont conscience de leurs responsabilités et de l'importance de la tâche qui leur incombe qu'ils remplissent avec beaucoup de dévouement et de désintéressement.

— Evidemment, grâce au précis de comptabilité, aux guides, aux registres et formulaires que l'Union tient à disposition, ainsi qu'à votre appui, Messieurs, les dirigeants de nos Caisses Raiffeisen voient leur tâche considérablement facilitée, et ils éprouvent même une grande satisfaction à l'accomplir.

— Il convient également de relever que parallèlement au développement général des affaires est intervenu un perfectionnement interne constant des Caisses. Perfectionnement [illegible] tion générale, dans la technique administrative et comptable; favorisé par l'amélioration de la situation économique le service de paiement des intérêts et des amortissements est arrivé par exemple aujourd'hui à un haut degré de perfection, et nombreuses sont les Caisses

---

*) *Voir Nos 9, 11 de 1943 et 2 de 1944.*

qui n'ont pour ainsi dire jamais aucun retard dans les intérêts. Cela est pour une bonne part le résultat de l'action éducative systématique et persévérante des revisions.

— Et cela est pour une bonne part votre œuvre, Messieurs les reviseurs. Je tiens à vous en féliciter. Oui, une action soutenue et toujours plus étendue doit être vouée à l'action éthique et éducative dans nos Caisses Raiffeisen. On arrivera par là à augmenter considérablement leur capacité d'action bienfaisante. Comme le disait fort justement la Direction de l'Union dans son dernier rapport annuel l'esprit coopératif doit être cultivé et constamment développé, car lui seul assurera infailliblement un épanouissement complet et durable de l'œuvre. Et la suggestion qu'elle fait d'envisager la création d'une institution appropriée d'éducation coopérative rurale, d'un « Séminaire raiffeiseniste » dont la mission serait de servir de guide spirituel et de flambeau au mouvement tout entier mérite d'être retenue et réalisée lorsque les circonstances s'y prêteront. Mais, Messieurs les reviseurs, vous avez dit que les revisions, qui s'effectuent toutes à l'improviste selon l'excellente règle admise, donnent « en général » un résultat favorable, très favorable même. N'y a-t-il pas des exceptions à cette règle ?

— Oh, très peu. On rencontre bien encore ici ou là quelques incompréhensions pour certaines règles de technique administrative et comptable... On a de la peine à faire admettre parfois la nécessité de l'accomplissement de certaines formalités par exemple. Outre cela, la prospérité matérielle, l'augmentation des moyens, l'accroissement des chiffres des bilans suscitent parfois certaines ambitions, la tentation de renier ou de s'écarter quelque peu des principes fondamentaux. Ce phénomène est hélas inhérent à toute œuvre humaine. Pleinement conscients de ce danger, la Direction et les organes de l'Union veillent toujours jalousement au maintien dans les Caisses de l'esprit et préceptes de Raiffeisen en empêchant que des déviations et des atténuations ne se produisent.

— Je ne veux pas être indiscret, Messieurs les reviseurs, mais pourriez-vous me citer à quels points il est particulièrement fait allusion ici ?

— Mais certainement ; il ne s'agit pas ici d'un secret. Bien au contraire, il convient de signaler le danger afin d'y parer toujours à temps. La direction de l'Union les indique du reste dans son dernier rapport annuel. Nous les énumérons brièvement. Tout d'abord *la nécessité de limiter toujours le cercle d'activité à une seule commune,* à un seul village ; la base idéale est le village rural de 250-500 habitants ; dans cet ordre d'idée il conviendrait de pouvoir scinder certaines anciennes Caisses qui ont au début commis l'erreur d'embrasser un rayon d'activité trop étendu.

— Oui, sur la base des expériences faites dans ma Caisse je ne puis qu'approuver cette politique. Seul un petit cercle d'activité permet le maintien aisé et durable des principes raiffeisenistes constitutionnels. Ce n'est que sur le plan de la communauté villageoise que peut s'édifier une institution Raiffeisen vraiment prospère. Y a-t-il d'autres points, Messieurs les reviseurs ?

— Nous nous permettons également de citer encore le danger des *investissements dangereux* que provoque présentement la pléthore d'argent. L'Union pare à ce danger par une surveillance très étroite des Caisses, des directions et des interventions circonstanciées, ainsi que par l'attribution par la Caisse centrale d'un taux rémunérateur aux capitaux momentanément sans emploi. Il importe que les Caisses s'en tiennent toujours strictement aux normes que posent les statuts et les règlements en ce qui concerne l'octroi des prêts et crédits.

— Evidemment, mais ne faut-il pas tenir compte aujourd'hui de la concurrence, des facilités qu'accordent aujourd'hui les autres établissements bancaires ?

— Non, les dirigeants des Caisses Raiffeisen ne doivent jamais se départir de la *politique absolument saine et prudente de distribution des crédits prescrite par les statuts,* cela même au risque de voir certaines affaires leur échapper, attirées par des facilités temporaires ou des pratiques malsaines de la concurrence. L'adage selon lequel toutes les « bonnes affaires » ne sont pas forcément « bonnes » pour une Caisse Raiffeisen conserve toute sa valeur. Par contre, les organes dirigeants doivent considérer comme un droit légitime, un devoir même d'investir sur place les capitaux qui leur sont confiés, de faire fructifier avant tout l'argent du village en coordonnant dans l'intérêt de la communauté les possibilités financières de la commune, des associations et des particuliers.

— Cela est en effet fort juste et nos Caisses ont dans ce domaine des possibilités encore immenses. Au fur et à mesure que les dépôts affluent elles devraient rapatrier également au village les emprunts, hypothécaires ou autres, que les bons et fidèles sociétaires ou les personnes susceptibles de le devenir, peuvent encore devoir ailleurs. « L'argent du village au village » est la devise par excellence de la Caisse Raiffeisen.

— Nous ne vous le faisons pas dire, Monsieur... Signalons encore que certaines Caisses considèrent parfois pouvoir pratiquer des *politiques de taux personnelles, s'écartant des conditions usuelles du marché de l'argent.* Il est évident que comme institut soumis à la loi sur les banques toute Caisse Raiffeisen est incorporée dans la structure financière du pays et qu'elle doit de ce fait se conformer aux lois naturelles de l'économie en pratiquant une politique financière à longue vue. Au reste ces déviations nuisent non seulement aux autres Caisses sœurs qui restent dans la droite ligne, mais encore au prestige du mouvement tout entier. Une grande attention doit être apportée à la constitution de bonnes réserves toujours en rapport avec les exigences du bilan, réserves qui permettront à la Caisse de surmonter toujours avec aisance et par ses propres forces les périodes de crise générale. La politique de taux doit toujours être saine et normale, exempte de toute affectation démagogique, et viser à sauvegarder les intérêts légitimes des débiteurs comme des déposants tout en permettant la réalisation du bénéfice indispensable.

Certes le but de la Caisse n'est pas de « faire des bénéfices », de thésauriser ! Mais elle doit néanmoins satisfaire aux exigences légales et constituer les réserves indispensables à sa propre sécurité et à celle de ses déposants et de ses sociétaires.

— L'Union procède-t-elle au besoin à des sanctions vis-à-vis des Caisses qui ne tiennent pas compte des observations de revision ?

— D'une manière générale les organes des Caisses ont partout à cœur de mettre en pratique les directives et les conseils donnés qui se basent sur les expériences faites continuellement auprès de 770 Caisses et dans les 22 cantons. Mais il est évident qu'en cas de carence notoire et de mauvaise volonté manifeste susceptibles d'entraver à la longue une activité fructueuse et de compromettre la sécurité et le prestige de la Caisse et du mouvement tout entier, l'instance de revision ne recule pas devant les mesures de rigueur. Elle considère en effet de son devoir absolu d'intervenir alors directement et de prendre toutes les mesures de circonstance qui peuvent s'imposer, par exemple en exigeant des mutations au sein des orga-

nes dirigeants. On constate ainsi maintes fois qu'une Caisse qui végète sous la direction d'un caissier ou de comités qui font fi des suggestions et des remarques de revision reprend immédiatement vie et prospérité lorsqu'elle a à sa tête des hommes nouveaux disposés à une collaboration confiante et harmonieuse. Les mesures de sanctions extraordinaires sont au surplus la dénonciation à la Commission fédérale conformément à la loi sur les banques, éventuellement, l'exclusion de l'Union.

— La revision approfondie telle qu'elle est faite par les professionnels de l'Union n'est-elle pas capable de remplacer le contrôle par le Comité de direction et le Conseil de surveillance ?

— Non, la revision périodique professionnelle ne rend pas superflu le contrôle permanent par les organes directs de la Caisse. Ce sont ces derniers qui sont responsables vis-à-vis de l'assemblée générale des sociétaires, et ils ont à remplir pour leur décharge personnelle les tâches d'administration et de contrôle que prescrit la loi. Le contrôle permanent et la revision professionnelle périodique sont deux choses différentes.

— Quelle distinction fait-on entre le contrôle et la revision ?

— On entend par *contrôle* une vérification permanente et systématique de toutes les opérations qui interviennent par les organes directs de l'entreprise. La *revision* par contre n'est qu'un examen périodique ou occasionnel par des personnes étrangères à l'entreprise, des experts professionnels ordinairement. Le contrôle systématique permanent permet aux organes dirigeants de suivre exactement la marche des affaires; c'est particulièrement le cas pour les contrôles mensuels de caisse et de quittances par le Comité que prescrivent les statuts, sur lesquels nous insistons tant. Comme organe de contrôle, *le Conseil de surveillance* doit exercer aussi les contrôles trimestriels prescrits par les statuts et spécifiés dans le « Guide » et il doit en particulier une fois l'an au moins procéder à une revision approfondie des comptes débiteurs et des garanties en consignant dans son procès-verbal le résultat de son travail. L'accomplissement de ce travail permet aux dirigeants non seulement d'assumer leur responsabilité mais encore de s'initier complètement, jusque dans les détails, au fonctionnement de l'institution. Ces contrôles fournissent aux reviseurs de précieux points de repère lors de la revision et augmentent considérablement la valeur de cette dernière.

— Une question encore, Messieurs les reviseurs ? Au cours de votre activité, rencontrez-vous toujours la compréhension voulue pour votre tâche, pour les suggestions que vous pouvez faire, pour les mesures que vous pouvez vous trouver dans la nécessité d'exiger dans certains cas ?

— Vous voulez parler de la *collaboration entre les organes dirigeants des Caisses et le reviseur ou l'instance de revision.* D'une manière générale, nos relations avec les caissiers et les membres des organes des Caisses sont agréables, souvent même franchement cordiales. Il y a bien quelques cas où la collaboration pourrait être plus étroite encore...

— Comment concevez-vous cette collaboration, Messieurs les reviseurs ?

— La nécessité d'une bonne et loyale collaboration entre les organes des Caisses et le reviseur est naturellement de la plus haute importance, car c'est de cette collaboration sincère que dépend dans une large mesure le succès de la revision, et finalement la sécurité et la prospérité de la Caisse locale et du mouvement tout entier. Le reviseur a l'obligation de procéder à un examen minutieux de toute l'organisation et de la gestion de la Caisse selon un schéma plus ou moins déterminé et de dresser un rapport écrit détaillé de ses constatations. Une revision ne peut être que rigoureusement objective et dominée par le souci de garantir une administration absolument conforme aux dispositions légales, aux prescriptions statutaires et réglementaires ainsi qu'aux principes fondamentaux raiffeisenistes. Pour cela le reviseur est amené à faire des suggestions, à signaler certaines lacunes peut-être, en en réclamant la régularisation. Il peut être amené ainsi à faire des observations qui ne sont peut-être pas toujours agréables pour les organes dirigeants...

— Je vous vois venir, Messieurs les reviseurs... Comme président de Caisse, je dois vous dire qu'en effet il est parfois désagréable pour les organes dirigeants de constater qu'en dépit de toute leur bonne volonté, leur travail donne lieu à des critiques, de s'entendre dire que tout n'est pas parfait... Nous sommes aussi tout naturellement portés à considérer que connaissant bien la situation locale nous sommes en réalité mieux à même de juger ce qui est bon, ce qui est peut-être toléré sans danger, que quelqu'un du dehors qui ne visite notre Caisse qu'en passant, un jour ou deux par an. Il est humain qu'on « ronchonne », peut-être parfois, qu'on ne reconnaisse pas facilement les fautes commises, surtout lorsqu'il s'agit d'insuffisances personnelles...

— Oui, permettez-nous à ce sujet de citer ce qu'un caissier écrivait à l'Union à ce propos, il n'y a pas longtemps. Il disait textuellement ce qui suit : « Disons-le franchement, chaque rapport de revision provoque tout d'abord chez le caissier et les membres des deux comités une réaction spontanée, parfois même hostile à l'égard de l'instance de revision. Puis, en y réfléchissant bien, nous sommes forcés de reconnaître petit à petit les lacunes qui existent et d'admettre, tout d'abord chacun en son for intérieur, puis ensuite ouvertement, que les remarques faites sont absolument fondées et que l'Union a, en fin de compte, tout à fait raison. Et finalement, nous sommes reconnaissants aux reviseurs et à l'Union de ce qu'ils nous conseillent objectivement et maintiennent envers et contre tout notre Caisse sur le droit chemin. »

— Cette évolution des esprits peut sembler curieuse mais elle est fort juste et, si on y réfléchit bien, elle est en somme assez naturelle.

— Oui, le reviseur, au cours de son activité, se heurte à bien autre chose qu'à des questions techniques ou juridiques, qu'à des problèmes d'arithmétique ou d'algèbre. Ce n'est peut-être même pas là le côté délicat de sa tâche. Dans bien des cas, la difficulté n'est pas tant de découvrir les défauts inhérents à certaines situations anormales ou de trouver les moyens d'y remédier, que de faire admettre aux caissiers, aux membres des comités, la nécessité de l'application des mesures d'assainissement venant parfois à l'encontre de vieilles habitudes, de certaines traditions, de certaines aises aussi, de certains égards que l'on voudrait avoir pour telles ou telles personnes... Et avoir réussi à prouver la nécessité de certaines mesures ce n'est pas encore pour le reviseur avoir triomphé des difficultés ; il faut encore souvent beaucoup de persuasion, revenir maintes fois à la charge pour qu'on se décide à prendre enfin les mesures qui s'imposent.

— Je conçois en effet que la tâche du reviseur n'est pas aisée, et souvent bien ingrate. On attend de lui qu'il ait l'autorité et le courage nécessaires pour soulever les questions les plus épineuses et on se regimbe facilement contre les remarques, si judicieuses soient-elles, qu'il formule... Par la force des choses les reviseurs sont destinés en somme à être les boucs émissaires de toute réaction...

— C'est un peu cela; c'est ce qui expli-

que pourquoi nous attachons tant d'importance et tant de prix à une compréhensive, loyale et harmonieuse collaboration entre les organes intérieurs et l'organe extérieur de revision. L'esprit coopératif doit présider aux relations entre les dirigeants de la Caisse et le reviseur. Dans ce domaine aussi la coopération peut et doit avoir toute sa signification. Là où on fait preuve d'un certain esprit d'hostilité, traitant à part soi celui qui vient d'étranger, de farfouilleur de compte, la collaboration s'en ressent... il manque l'esprit. L'esprit dans lequel les mesures préconisées et les conseils donnés sont pris en considération entre pour une bonne part dans les résultats obtenus.

— Si je saisis bien, Messieurs les reviseurs, la collaboration doit partir d'un mouvement spontané ; le reviseur, persuadé qu'il est là pour rendre service et non pour critiquer doit comprendre qu'on attend de lui des conseils, souvent même des preuves d'autorités, de la compréhension toujours. Les dirigeants des Caisses, réciproquement, accepteront les observations écrites, pas toujours agréables, car pour éviter les malentendus et dégager sa responsabilité, le reviseur ne peut se borner à les faire verbalement ; il est contraint de consigner dans son rapport tout ce qu'il constate au cours de ses visites. Il est certain que si, de part et d'autre, on est animé de l'esprit voulu et convaincu que tous sont au service d'une cause commune, d'un idéal cher, la tâche de chacun en sera simplifiée et le résultat du travail favorablement influencé.

* * *

Mais il est temps de terminer pour aujourd'hui. Si mes aimables lecteurs veulent bien continuer à me suivre, je leur rendrai compte dans un prochain article de ma visite aux départements auxiliaires de l'Office de revision : les services du contentieux, de l'Economat, etc. ***

Chronique étrangère

Le mouvement coopératif dans les Pays-Bas

La coopération agricole a pris un essor considérable en Hollande au cours des années 1900-1920, où de nombreuses coopératives embrassant les secteurs les plus divers de l'économie rurale se sont constituées sur tout le territoire du pays. Le nombre des coopératives agricoles à l'œuvre aujourd'hui dépasse 3700. Chaque agriculteur fait partie de plusieurs de ces associations. Le 70 % du lait est remis aux sociétés de laiterie et le 96 % des légumes et des fruits vendus le sont par l'intermédiaire d'organisations coopératives. Les entreprises pour la mise en valeur des produits agricoles, tels que la betterave (sucreries), les pommes de terre, la paille, etc., sont en majeure partie à base coopérative. Plus du 60 % des engrais et des fourrages dont les paysans ont besoin sont livrés par les coopératives d'achat et de vente qui écoulent aussi d'importantes quantités de céréales, de pommes de terre, etc. *La grosse partie des transactions financières rurales s'effectuent également par l'intermédiaire des 1300 Boorenleenbanken (Caisses Raiffeisen) qui gèrent plus de 900 millions de florins (environ 2 milliards de francs suisses).* On conçoit ainsi l'importance du mouvement coopératif et son influence considérable sur la vie économique du pays.

Les différentes associations sont régies par la législation coopérative de 1875. Indépendamment des sociétés à responsabilité limitée et illimitée, il existe encore certaines coopératives qui sont de simples associations sans responsabilité directe. La loi n'exige pas le versement de parts sociales ; toutefois les coopérateurs ont la faculté de participer à la constitution du capital social en souscrivant des parts dont le montant peut varier d'un membre à l'autre. Mais les coopératives néerlandaises se sont épanouies surtout grâce aux crédits qui leur ont été accordés sur la base de la *responsabilité illimitée des membres.*

Les coopératives agricoles sont au nombre de 3727 ; les groupes les plus importants sont constitués par *1329 Boerenleenbanken (Caisses Raiffeisen),* 1088 coopératives d'achat et de vente, 481 sociétés de laiterie, 213 battoirs, etc. Les différents groupes de coopératives se sont tous spécialisés dans leur domaine d'activité respectif ; ils forment des Fédérations indépendantes les unes des autres avec office central effectuant la direction supérieure, facilitant la fondation de nouvelles coopératives, assurant la défense des intérêts généraux du mouvement et coordonnant l'action des coopératives locales. Chaque village est ainsi pourvu de plusieurs sociétés coopératives absolument indépendantes, ayant toutes un but bien défini, et pour ainsi dire sans relations directes entre elles. Une collaboration sur le plan local n'intervient pas même lors de la discussion des questions de principes idéalistes.

Des Fédérations centrales, multiples parfois, ont été constituées pour chaque groupe de coopératives spécialisées. Les unes poursuivent un but purement économique, d'autres fonctionnent simplement comme organe de direction, d'instruction et de contrôle professionnel. Il est intéressant de constater que ces centrales vivent toutes leur propre vie, et ne travaillent que peu ou pas du tout en commun. Seules les coopératives s'occupant de l'écoulement des fruits et des légumes ont une centrale unique, étendant son activité à tout le pays.

Les Fédérations centrales les plus importantes groupent des centaines de coopératives. Toutes déploient une grande activité, soit en prenant l'initiative de fonder de nouvelles associations soit en contribuant au développement du mouvement. Plusieurs d'entre elles ont créé, dans leur sein, des offices de revision qui s'occupent de l'organisation technique et de la surveillance des sections affiliées. Un excellent travail a été ainsi effectué dans le domaine de la formation coopérative et les relations entre les Centrales et les sociétés fédérées sont toutes empreintes d'un bon esprit de confiante collaboration. L'influence des centrales sur ses membres est parfois considérable et s'exerce jusque dans les sphères les plus particulières de leur activité.

Les diverses associations paysannes répandues dans tout le pays ont considérablement contribué au développement du mouvement coopératif. La fondation de nombreuses Boerenleebanken (Caisses Raiffeisen), fromageries, etc. est due en particulier à leur initiative.

Dans les Fédérations de la Suisse alémanique

La *Fédération des Caisses Raiffeisen du canton de Schwytz* a tenu son assemblée annuelle le lundi de Pentecôte, qui est un jour férié. La participation a été de ce fait particulièrment nombreuse et le président M. Marthy put souhaiter la bienvenue à 49 délégués — un chiffre record ! — représentant les 12 Caisses fédérées et 3 Caisses voisines du canton de Zoug.

Après l'élection du bureau de l'assemblée et la présentation du procès-verbal de la dernière réunion le président donna lecture d'un excellent rapport annuel. Après quelques intéressantes considérations générales il souligna tout particulièrement la réjouissante activité déployée l'an dernier par les Caisses fédérées ; des progrès ont été réalisés dans tous les secteurs : la somme des

bilans, en progression de près d'un million, atteint 10,9 millions de francs, le roulement a passé de 17,7 à 19 millions et les bénéfices réalisés ont porté la réserve globale à Fr. 425.000.—. En terminant le président a insisté sur la nécessité d'observer toujours scrupuleusement les principes fondamentaux éprouvés et de rester fidèle au véritable idéal raiffeiseniste.

Les affaires administratives liquidées, M. Egger, vice-directeur de l'Union, a apporté le salut de l'organisation nationale et félicité les Caisses fédérées de leur fructueuse activité ; il fit ensuite un exposé sur les deux sujets suivants : 1) *La coopérative de cautionnement de l'Union* et 2) *La Caisse d'allocations familiales de l'Union.*

La discussion qui suivit fut abondamment utilisée. Différents votants vinrent tour à tour donner leur approbation aux nouvelles œuvres sociales instituées dans le cadre de l'Union. Certains d'entr'eux profitèrent de l'occasion pour exprimer le mécontentement des raiffeisenistes au sujet de l'intransigeance des autorités cantonales à propos du placement des deniers publics et tutélaires et pour émettre le vœu qu'il soit enfin fait droit aux revendications légitimes des Caisses Raiffeisen à ce sujet.

La tendance à l'entr'aide coopérative, à l'amélioration de son sort par soi-même, est inhérente au caractère du peuple des petits cantons de la Suisse centrale et ces derniers offrent de ce fait un terrain propice à l'éclosion et au développement du raiffeisenisme.

* * *

La *Fédération des Caisses Raiffeisen de Bâle-Campagne* a tenu son assemblée générale le 25 juin 1944, à Münchenstein, où existe une Caisse prospère qui mit tout en œuvre pour recevoir agréablement les délégués. Les 12 Caisses fédérées étaient toutes représentées par près de 80 délégués et la réunion était honorée de la présence de M. le conseiller d'Etat Leupin, chef du Département des finances et de M. Egger, sous-directeur de l'Union Raiffeisen suisse.

En termes chaleureux M. Muller, président, salua les délégués cependant que le Chœur d'hommes de l'endroit leur souhaitait la bienvenue par l'exécution de quelques chants populaires. Cette aimable attention fut fort appréciée.

L'ordre du jour de la réunion comportait comme habituellement l'adoption des comptes du ménage intérieur de la Fédération, la lecture du procès-verbal et, comme tractandum extraordinaire, la revision des statuts dont le comité a été chargé de s'occuper.

M. Egger, sous-directeur de l'Union Raiffeisen suisse, a prononcé ensuite une conférence intitulée « *Les principes Raiffeisen sont-ils encore actuels ?* ». Après avoir apporté aux vaillants raiffeisenistes bâlois le salut de l'Union centrale et les avoirs félicités de leur excellent travail coopératif, l'orateur examina les principes fondamentaux de Raiffeisen à la lumière de l'histoire, de l'évolution financière et économique et des expériences acquises par l'Union, et proclama en guise de conclusion que ces principes qui ont assuré le développement et la prospérité des Caisses et de leur Centrale sont plus actuels que jamais et que par conséquent ils doivent être maintenus et toujours jalousement respectés.

Au cours de la discussion qui suivit M. le conseiller d'Etat Leupin apporta aux délégués le salut de la Direction des finances cantonales. La réunion de ce jour tout comme l'assemblée générale d'une Caisse locale à laquelle il a eu l'occasion d'assister le printemps dernier lui ont fait une forte impression. L'esprit d'harmonieuse collaboration qui imprègne le mouvement, la valeur des principes exposés par le conférencier renforcent sa conviction que les Caisses Raiffeisen jouent déjà dans l'économie du pays un rôle particulièrement fécond qui prendra certainement encore plus d'importance et de valeur dans l'après-guerre. La Caisse Raiffeisen locale est la véritable « banque » du peuple et ses principes directeurs ne nécessitent certes aucune revision : ils sont plus actuels que jamais !

La discussion porta encore sur diverses questions d'administration et problèmes actuels, tels la taxe des immeubles agricoles, l'impôt anticipé, le droit du cautionnement, la Caisse d'allocations familiales, etc.

Le mouvement raiffeiseniste de Bâle-Campagne est actif et prospère. Il compte actuellement 12 Caisses avec 2078 sociétaires ; la somme globale des bilans atteint 11,5 millions de francs avec Fr. 649.000 de réserves.

Le Tessin s'intéresse de plus en plus au Raiffeisenisme

Les conditions d'existence de la population paysanne tessinoise sont précaires, surtout dans les vallées reculées des montagnes. Depuis longtemps on étudie les moyens de lui venir efficacement en aide. De nombreuses actions ont été tentées dans ce sens avec plus ou moins de succès. Comme dans les autres cantons montagnards l'appui le plus efficace et le plus durable que l'on puisse prêter à cette vaillante et sympathique population consisterait à l'encourager et à lui fournir les moyens de « s'aider soi-même » c'est-à-dire à développer chez elle le goût de l'effort personnel, le sens de l'entr'aide coopérative, de la solidarité et du travail en commun pour améliorer ses conditions d'existence matérielle et sociale. Dans cet ordre d'idée, les Caisses Raiffeisen seraient susceptibles de rendre dans les communes tessinoises d'éminents bienfaits. On ne peut que regretter par conséquent que le mouvement raiffeiseniste ne soit pas parvenu jusqu'ici, malgré tous les efforts tentés, à élargir sa tête de pont en Suisse italienne. Le Tessin ne compte en effet jusqu'ici qu'une seule Caisse Raiffeisen, dans le village de Sonvico, non loin de Lugano. Cette Caisse est prospère et prouve qu'une institution Raiffeisen est capable de se développer et de rendre chez nos confédérés tessinois les immenses services qu'elle rend depuis longtemps ailleurs.

Depuis un certain temps on constate toutefois une recrudescence d'intérêt pour l'idée du crédit mutuel agricole et les demandes de renseignement qui nous parviennent du Tessin se font plus nombreuses.

Il est intéressant également de signaler que l'ALLEANZA PATRIZIALE TICINESE, (Alliance des bourgeoisies tessinoises), association qui groupe 150 corporations bourgeoisiales du canton s'occupe également de ce problème. Elle avait mis cet objet à l'ordre du jour de sa dernière assemblée annuelle qui a eu lieu le 23 juillet à Acquarossa. La question a rencontré l'approbation des 200 délégués qui participaient à l'assemblée. Le Comité a été chargé de poursuivre l'étude de la question.

Il va sans dire que nous serions heureux de voir l'ALPA prendre ainsi l'initiative de la fondation de Caisses Raiffeisen autonomes dans les communes ou bourgeoisies afin de faire bénéficier aussi la population rurale tessinoise des avantages que procurent ces institutions d'utilité publique. L'Union suisse lui prêtera certainement son appui et sa collaboration à toute réalisation dans le cadre éprouvé des principes raiffeisenistes.

Le Professeur Bachmann a 70 ans

La ville de Winterthour, le canton et l'Université de Zurich, la Banque nationale suisse, de nombreux anciens élèves, admirateurs et amis, viennent de célébrer les 70 ans de M. Gottlieb Bachmann, président du Conseil de banque de la Banque nationale.

Le Directoire de notre banque d'émission, en corrélation avec l'Université de Zurich lui ont dédié à cette occasion un volume commémoratif, auquel ont contribué 22 auteurs, tous voués aux problèmes de finances, de crédits et de monnaie.

Gottlieb Bachmann est né à Winterthour en 1874, fils d'un instituteur d'origine campagnarde. Après de fortes études de droit, des stages d'études et de pratique à Paris et à Londres, il fut appelé en 1904 à enseigner les sciences commerciales à l'Ecole de commerce de Zurich, puis en 1906 à l'Université.

En 1918, il entra au directoire de la Banque nationale, dont il assuma la présidence

dès 1925. Il ne quitta cette haute fonction qu'en 1939 pour accéder à celle qu'il occupe aujourd'hui de président du conseil de banque. Tout le long de la période dite d'entre deux guerres, G. Bachmann a été la personnalité dirigeante de notre banque d'émission, le pilote placé au gouvernail du vaisseau qui doit maintenir le franc suisse sain et sauf malgré la tempête, loin des récifs et des bas fonds. Il réussit admirablement dans sa mission. Par sa maîtrise il a rendu des services qui ne s'estiment pas, mais dont chaque citoyen, même le plus modeste, a ressenti les bienfaits.

Aucun domaine de la vie financière et économique du pays ne lui échappant, le professeur Bachmann s'est toujours vivement intéressé également au développement des Caisses Raiffeisen suisses et de leur Centrale. On se souvient qu'il avait pris part au congrès de l'exposition nationale, à Zurich en 1939, où il avait adressé aux 1800 raiffeisenistes suisses de sages exhortations, les engageant à maintenir, à renforcer toujours et à développer leur œuvre en restant fidèles à leur haute mission : satisfaire aux besoins de crédit des populations rurales dans le cadre de l'édifice financier du pays, en promouvant sur la base de l'autofinance et de la coopération l'indépendance et le progrès des classes moyennes, en servant ainsi les intérêts de chacun et ceux de toute l'économie générale. « L'armature financière suisse, proclama-t-il, ne se concevrait plus aujourd'hui sans l'Union Raiffeisen avec ses 666 Caisses, ses 61.000 membres et ses 420 millions de francs de dépôts ! »

Aussi la communauté raiffeiseniste suisse tient-elle à s'associer respectueusement aux hommages et aux félicitations et vœux qui sont adressés à M. le professeur Dr Bachmann à l'occasion de son 70me anniversaire.

D'un mois à l'autre

De tout un peu.

* Bien que les événements se précipitent à nos frontières le *marché de l'argent* n'a pas subi jusqu'ici de changements notables. Les directions générales données dans notre dernière chronique restent par conséquent toujours valables.

* Le Conseil fédéral vient de soumettre aux Chambres fédérales un projet d'arrêté relatif à l'allocation de subventions à une *Association suisse des coopératives de cautionnement hypothécaire.* Les hypothèques de rang postérieur sont une source de difficultés qu'accentuent certainement encore les dispositions excessives du nouveau droit du cautionnement. Le message constate qu'on a adopté divers moyens pour remédier à ces difficultés. Comme dans d'autres domaines, l'entr'aide fondée sur le principe coopératif a donné les meilleurs résultats. La réunion de ces coopératives en une association subventionnée par la Confédération donnera une impulsion nouvelle à leur bienfaisante activité. — Tout cela est très bien, mais on peut toutefois se demander s'il ne serait pas préférable d'accorder plutôt certaines dégrévations fiscales aux coopératives de cautionnement plutôt que de les imposer parfois exagérément d'une part pour distribuer ensuite la manne à certaines d'entre elles, leur enlevant par là leur indépendance en les plaçant sous l'égide de l'Etat.

* *Une loi dont l'utilité est contestée même dans les milieux intéressés.* La Caisse autonome d'amortissement de la dette agricole du canton de Fribourg écrit dans son dernier rapport annuel :

« La *loi sur le désendettement* qui a déjà » fait couler beaucoup d'encre, n'est pas en» core entrée en vigueur. Une ordonnance » d'exécution est en préparation. L'entrée en » vigueur de la loi était prévue tout d'abord » pour le 1er janvier, puis pour le 1er juil» let 1944, mais il n'est pas exclu qu'elle » soit encore renvoyée à plus tard. Les avis » sont d'ailleurs aujourd'hui encore très par» tagés à ce sujet et nous ne saurions dire » en ce moment si le désendettement sous » la forme prévue est désirable ou non. » Quant à nous, nous préférerions voir la » consolidation définitive des exploitations » agricoles se faire par un meilleur ajuste» ment des prix des produits agricoles. En » effet, si ces prix se maintiennent à un ni» veau assurant une rentabilité normale de » l'agriculture, nous pouvons nous passer » de l'application très compliquée et oné» reuse du désendettement. »

* *L'épargne en Allemagne.* Les dépôts d'épargne dans les banques et caisses d'épargne du Reich ont atteint 95,5 milliards de marks à fin 1943 contre 73,3 milliards l'année précédente. Cet accroissement fort considérable est dû non seulement à l'accroissement des possibilités de travail et de gain dans tous les secteurs économiques mais encore et surtout au fait qu'ensuite du rationnement et du défaut de marchandises il est quasi impossible de dépenser son argent. C'est l'épargne forcée, ceci d'autant plus qu'on ne peut garder chez soi que l'argent strictement nécessaire aux besoins courants. L'Etat national-socialiste déclare vouloir faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir à l'avenir encore l'intégrité absolue de l'épargne populaire. Qu'en adviendra-t-il ? L'avenir le dira.

* *L'argent n'est plus considéré...* Nous avons signalé plus haut l'accroissement de l'épargne dans le Reich allemand. Ce développement est dû davantage aux circonstances particulières qu'à un sain développement de l'esprit de prévoyance et d'économie de la population. On constate au contraire au sein du peuple une mésestime croissante de la valeur de l'argent. C'est ce qui ressort d'un article paru récemment dans la « Deutsche Allgemeine Zeitung » dont nous extrayons les caractéristiques passages suivants : « Un examen de la vie » quotidienne révèle à l'observateur atten» tif une foule de faits caractéristiques qui » témoignent d'un affaiblissement de l'es» prit d'économie et d'épargne de la popu» lation. Dans les trains qui les amènent » en congé on voit comme autrefois les sol» dats abréger le temps en s'adonnant à des » jeux de cartes ou autres. Mais ce qui frap» pe c'est que les enjeux sont aujourd'hui » fréquemment tels que le jeu perd son ca» ractère de simple amusement. Et la ma» nière dédaigneuse dont certains joueurs » jettent souvent l'argent sur la table témoi» gne d'un déconcertant manque d'estime » qu'ils ont de la valeur de l'argent que la » population gagne au prix du plus dur des » labeurs. On distribue également pompeu» sement des pourboires exorbitants, com» plètement disproportionnés à l'importance » des services obtenus. Sur les champs de » course, les sommes engagées dans les pa» ris sont aujourd'hui bien supérieures à » celles d'avant la guerre. Sur les chemins » de fer, au théâtre, dans les cinémas, on » ne se procure que les places chères. Cer» tes, les temps de guerre ne favorisent pas » l'esprit d'économie et de prévoyance. Ce» lui qui quotidiennement risque sa vie et » est jeté d'un point à l'autre du front selon » la fortune des armes perd la notion d'u» ne vie civile ordonnée et est peu disposé à » songer à l'avenir et à faire des plans » d'existence future. » — Ce sont là certes des signes caractéristiques des temps présents dont même notre pays, pourtant préservé par la guerre, n'est pas exempt...

Communications du Bureau de l'Union

Un nouveau formulaire.

L'Union vient d'éditer des *blocs de fiches d'encaissement de coupons* (Form. No 154). Ces fiches s'établissent à double, par décalque, lors de l'encaissement des coupons ; un exemplaire reste alors à la Caisse comme pièce comptable et le second exemplaire est remis au client pour justifier le montant touché et les impôts déduits, cela principalement en vue de l'imputation, au moment donné, de l'impôt anticipé de 15 %. On peut se procurer ces formulaires auprès du Service de l'Economat de l'Union.

Lois cantonales sur le timbre.

Nous rappelons aux Caisses qu'elles peuvent obtenir en tout temps de l'Union des *extraits de la loi sur le timbre* de leur canton respectif exposant en détail les modalités d'application (estampillage ou enregistrement) aux différents actes en usage dans les Caisses Raiffeisen.

Mot de la fin

— Qu'est-ce qu'un banquier ?

— C'est un monsieur qui vous prête un parapluie quand il fait beau et qui vous le réclame quand il commence à pleuvoir.

PENSEE

Dans neuf cas sur dix, la prospérité d'une entreprise dépend du facteur personnel, c'est-à-dire de la compétence et de la capacité professionnelle de ses dirigeants. *Emile Oesch.*

Rédaction :
HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.